

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 14/02/20



Fichier des incidents de paiements locatifs : la FNAIM se donne du temps pour la concertation

Le mercredi 12 février, la FNAIM a participé à une réunion de travail organisée à l'initiative de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) au sujet de la création d'un futur fichier des impayés locatifs. Cet échange constructif et pédagogique a permis de faire un point précis autour de ce projet. Si la FNAIM reste convaincue de l'opportunité de constituer un tel fichier, elle rappelle être à un stade préliminaire de la réflexion autour de sa création, qui devra faire l'objet d'une étude d'impact.

Ce rendez-vous a été l'occasion pour la Fédération nationale de l'immobilier d'expliquer à la CNIL la réflexion en cours autour de ce projet. Jean-Marc Torrollion, Président de la FNAIM, précise « *Nous avons débattu de l'opportunité de créer ce fichier, de la proportionnalité d'une telle mesure, mais aussi et surtout du cadre auquel il devrait se conformer. Car il n'y a aucun obstacle juridique.*»

La FNAIM souligne que son intention a toujours été d'agir dans le strict respect des normes en vigueur, au bénéfice d'une plus grande confiance entre propriétaires et locataires, indispensable pour améliorer la fluidité du marché locatif et lutter contre la vacance. L'enjeu n'a jamais été de ficher les accidents de la vie mais de circonscrire le risque pour les propriétaires.

Elle rappelle que les garanties des bailleurs n'ont cessé depuis 20 ans d'être amoindries (dépôt de garantie divisé par deux, suppression du cumul Garantie Loyer Impayé (GLI) / Cautionnement personnel, suppression de la clause pénale forfaitaire, rallongement des délais de procédure).

« *En l'état, les conditions techniques ne sont pas encore réunies pour créer un fichier des impayés locatifs.* » explique Jean-Marc Torrollion, qui poursuit « *Nous souhaitons nous donner le temps de mettre en place, avec professionnalisme et exigence, ce nouvel outil. Pour autant, nous sommes ouverts à d'autres solutions. Nous poursuivons le dialogue plus que jamais nécessaire avec les pouvoirs publics pour rétablir la confiance entre propriétaires et locataires.*»



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Contrairement à ce qui a pu être dit, la FNAIM n'est engagée avec aucune société dans la création de ce fichier et n'a aucun lien capitalistique ni juridique avec la société Arthel.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02